

Les projets (3)

SIMPLON.CO

propose « d'utiliser les tensions de recrutement sur les métiers techniques du numérique pour former et insérer professionnellement, de manière très rapide (6 mois au minimum ou 12 mois en alternance) des publics fragilisés »

■ LA PRÉSENTATION DU MOUVES ■

Simplon.co, le plus grand réseau de fabriques labellisées « Grande École du numérique », propose des formations gratuites et intensives pour apprendre à créer des sites web et des applications mobiles, et en faire son métier. La formation s'adresse prioritairement aux jeunes de moins de 25 ans, non diplômés ou peu diplômés, issus des quartiers populaires et des milieux ruraux, aux demandeurs d'emploi, allocataires des minima sociaux et aux seniors en reconversion, ainsi qu'aux femmes et personnes en situation de handicap, populations insuffisamment représentées dans les métiers techniques.

Le constat : Alors que la demande du marché de l'emploi pour des compétences informatiques est en croissance d'environ 3 % par an, le nombre de diplômés en informatique a chuté de 10 % entre 2006 et 2010.

La solution : Utiliser les tensions de recrutement sur les métiers techniques du numérique pour former et insérer professionnellement, de manière très rapide (6 mois au minimum ou 12 mois en alternance) des publics fragilisés.

Le projet : Le programme proposé vise à former et à insérer 1 000 personnes éloignées de l'emploi en Seine-Saint-Denis. Il permettrait – car les estimations du coût individuel d'une prise en charge d'un demandeur d'emploi va-

rient entre 12 790 et 18 900 euros par an et que l'indemnisation dure au maximum deux ans, mais dans les faits plutôt un an – d'économiser a minima entre 12,8 et 18,9 millions d'euros.

La proposition de CIS : Contrairement à l'insertion par l'activité économique, les coûts évités d'un programme de formation et d'insertion professionnelle de publics éloignés de l'emploi n'ont pas été calculés et on peut émettre l'hypothèse qu'ils sont inférieurs à ceux d'une indemnisation en tant que demandeur d'emploi ou d'allocataire RSA.

De la même façon, l'insertion par l'activité économique (IAE) possédant elle-même un coût (aides au poste, traitement administratif, etc.), la formation et l'insertion professionnelle sera potentiellement moins coûteuse pour l'État que celle de l'IAE, surtout si elle est facilitée par des fonds européens et des mécénats d'entreprise comme c'est le cas du programme à l'étude.

Les bénéficiaires : NEET (jeunes sans qualification, sans emploi et non en formation), demandeurs d'emploi et allocataires du RSA.

Les acteurs pressentis pour le projet : CG93, Est-Ensemble, Ville de Montreuil, Pôle emploi, employeurs (Medef, CGPME, PME-PMI, groupements d'employeurs, TPE, startup), OPCA (Agefos PME, Opcalia, Fafiec), Offi (réfugiés), partenaires financiers (Citizen Capital et BNP Paribas).

L'ANALYSE DU CAC

Contexte. Dans la logique de l'insertion par l'emploi, on distingue principalement deux catégories de personnes : celles dites « proches de l'emploi » et celles qui seraient « éloignées de l'emploi ». La première catégorie correspond à des personnes dont la difficulté d'insertion ne repose que sur la nécessité de remettre à jour leurs compétences professionnelles dans un secteur donné ou d'obtenir une formation qualifiante en cas de changement de secteur. La seconde catégorie connaît des problèmes qui vont bien au-delà. Ces personnes rencontrent aussi des difficultés d'ordre général qui peuvent être, de manière non exhaustive, des problèmes familiaux, sociaux ou de santé, cognitivo-logiques ou de maîtrise du français ou encore socio-professionnels.

Les personnes de la seconde catégorie nécessitent un accompagnement qualifié de « global », qui prend en compte l'ensemble de leurs difficultés, bien au-delà de la seule démarche formative.

La proposition de CIS. La proposition de Simplon.co s'adresse aux « publics fragilisés » : allocataires des minima sociaux, seniors, femmes [!], personnes en situation de handicap, etc. Une formation courte (6 mois) dans le secteur porteur du numérique est censée rendre ces publics « employables », et ce, à un coût moindre que celui du traitement social du chômage ou à l'inscription de ces personnes dans le secteur de l'IAE.

Le « coût » social. Simplon.co affirme « qu'un programme de formation... d'allocataire du RSA coûte moins cher que leur traitement social... ». Non. Une personne en formation a toujours besoin de bénéficier d'une ressource allocative pour vivre et en dehors du coût de la formation elle-même, et, en règle générale, la rémunération globale des sta-

giaires est supérieure aux minima sociaux. Bien sûr, si, à l'issue de la formation, la personne concernée (re)trouve un travail pérenne et la rémunération qui va avec, le coût du traitement social disparaît.

Mais est-ce ce dont il s'agit ici ? Sur son site internet, Simplon.co affirme former des « codeurs entrepreneurs »... ce qui sous-entend qu'il n'est pas forcément question, ici, de viser une insertion professionnelle, mais plutôt de créer un vivier de développeurs free-lance (auto-entrepreneurs ?). Comment et sur quelle durée sera évaluée la « sortie positive » de la formation ?

La comparaison du coût de l'action de formation avec celui de l'insertion par l'activité économique est fallacieuse. En effet :

- l'organisme de formation génère des revenus fiscaux et sociaux moindres que l'entreprise d'insertion dont tous les membres sont salariés et participent donc au coût des régimes de protection sociale (les stagiaires n'y participent pas) ;

- l'organisme de formation s'intéresse à la seule formation des personnes en difficulté, ses résultats étant jugés sur qualifications acquises. L'entreprise d'insertion s'intéresse, elle, à un référentiel plus large, comprenant les activités d'accueil, d'accompagnement, de formation et aussi la contribution au développement économique local. C'est sur cette base que les structures d'IAE sont jugées. Il est donc difficile de comparer ce qui n'est pas comparable.

Plutôt que d'opposer formation et insertion par activité économique, il serait plus judicieux de développer des couples organismes de formation et entreprises d'insertion qui ont déjà démontré de bons résultats (exemple : le Relais à Pantin, un restaurant d'insertion sous statut de Scic¹, travaille avec une

(1) Scic : Société coopérative d'intérêt collectif.

association chargée de la formation). Ces actions intégrées sont actuellement financées par les pouvoirs publics.

L'accompagnement. Simplon.co prétend à l'insertion professionnelle immédiate des personnes fragilisées, éloignées de l'emploi, uniquement par le bénéfice d'un acte formatif. Dans ce domaine, l'expérience des structures de l'IAE doit être prise en compte. Les ateliers et chantiers d'insertion (ACI), par exemple, s'appuient à la fois sur un encadrement « technique », qui transmet des savoir-faire professionnels et un encadrement social, qui

accompagne les personnes dans une prise en compte globale de leurs difficultés. L'expérience des IAE montre que les formations doivent intervenir après un processus dynamique et global de remobilisation et qu'il est impossible de faire l'impasse sur ce processus. L'erreur de Simplon.co est de penser qu'une formation qualifiante est suffisante en elle-même.

On a déjà connu, dans les vingt dernières années, des erreurs semblables, pratiquées par les pouvoirs publics ou Pôle emploi, qui ont coûté fort cher aux finances publiques.